

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU SYNDICAT MIXTE DE REALISATION POUR LA FILIERE DE TRAITEMENT DES DECHETS  
SITOM SUD GARD**

**SEANCE DU 25 JUIN 2024**

<b>Nombre de membres en exercice</b>		
Afférents au Conseil syndical	En exercice	Membres présents
<b>40</b>	<b>40</b>	<b>22</b>

<b>Date de convocation</b>	19/06/2024
<b>Date d'affichage</b>	19/06/2024

<b>DL24014</b>	<b>OBJET : Modification de la valeur faciale des titres restaurant accordés aux agents du Sitom sud Gard</b>
----------------	--

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, le vingt-cinq juin, s'est réuni à 17 heures le Comité Syndical du Sitom Sud Gard dans la salle des délibérations de Nîmes Métropole, sous la présidence de Monsieur Richard TIBERINO, conformément aux articles L.5212-7 et suivants du Code des Collectivités Territoriales.

Etaient présents les délégués et suppléants suivants :

**Cté Agglo. Nîmes Métropole :** M. Jacques BOLLEGUE, M. Emmanuel CARRIERE, M. Jean-Luc CHAILAN, M. Patrick DE GONZAGA, M. Jack DENTEL, M. Jean-François DURAND- COUTELLE, M. Jean-Jacques GRANAT, M. Jean-Christophe GREGOIRE, M. Antoine MARCOS, M. Frédéric PASTOR, M. Franck PROUST, M. David-Alexandre ROUX, Mme Marie-France RAINVILLE (suppléante), M. Richard TIBERINO, M. Frédéric TOUZELLIER, Mme Pascale VENTURINI, Mme Valentine WOLBER (suppléante)

**Cté Com. Beaucaire terre d'Argence :** M. David RIBES (suppléant)

**Cté Com. Petite Camargue :** M. Jean-Paul GERAUD, M. Didier LEBOIS.

**Cté Agglo. Alès Agglomération :** M. Christophe BOUGAREL

**Cté Com. Pays d'Uzès :** M. Gérard DAUTREPPE

Absents :

**Cté Agglo. Nîmes Métropole :** M. Bernard ANGELRAS, M. Frédéric BEAUME, M. Abderzak BERKANI, Mme Monique BOISSIERE, M. Alain DALMAS, Mme Claude DE GIRARDI, Mme Sylvette FAYET, M. Théos GRANCHI, M. Julien PLANTIER, Mme Christine TOURNIER BARNIER.

**Cté Com. Piémont Cévenol :** M. Lionel JEAN

**Cté Com. Beaucaire terre d'Argence :** M. Jean-Michel AZEMA, M. Jean-Marie GILLES, M. Juan MARTINEZ

**Cté Com. Petite Camargue :** Mme Katy GUYOT, Mme Martine KUFFER

**Cté Com. Pont du Gard :** Mme Christelle ARMANDI, Monsieur Alain LAGET

**Cté Agglo. Alès Agglomération :** M. Laurent CHAPPELLIER, M. David GUIRAUD

**Cté Com. Pays d'Uzès :** M. Frédéric SALLE LAGARDE

**Avaient donné procuration :**

- Martine KUFFER à M. Didier LEBOIS
- M. Théos GRANCHI à M. Frédéric TOUZELLIER
- M. Jean-Marie GILLES à M. David-Alexandre ROUX
- M. Juan MARTINEZ à M. Jacques BOLLEGUE
- Mme Katy GUYOT M. Patrick DEGONZAGA
- M. Lionel JEAN M. Christophe BOUGAREL

**Secrétaire de séance :** M. David-Alexandre ROUX

Monsieur Didier LEBOIS, vice-président, expose,

VU l'article 9 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, modifié par l'article 1 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019,

VU la délibération n° DL 020008 du 18 avril 2002 attribuant des titres restaurant aux agents du SITOM SUD GARD pour une valeur faciale de 8,84 €, avec une participation de l'employeur de 50 %,

VU la délibération n° DL060016 du 22 mai 2006 modifiant la participation employeur à hauteur de 60 % des titres restaurant accordés aux agents du SITOM Sud Gard,

Vu la délibération n°DL18021 du 2 juillet 2018 augmentant la valeur faciale du titre restaurant de 8,84 à 9,00 €,

CONSIDERANT qu'aucune revalorisation n'a été enregistrée depuis 6 ans, et qu'une augmentation de la valeur faciale du titre restaurant constituerait une mesure sociale en faveur du personnel,

CONSIDERANT que les crédits inscrits au BP 2024 permettent ladite valorisation,

VU l'avis du Bureau en date du 18 juin 2024,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

#### DECIDE

**ARTICLE 1 :** D'approuver la valeur faciale des titres restaurant à 11 € à compter du 1er juillet 2024.

**ARTICLE 2 :** Que cette valeur sera répartie de la façon suivante :

- 60 % de participation du SITOM Sud Gard,
- 40 % de participation de l'agent,

**ARTICLE 3:** Que la dépense afférente à cette participation sera prélevée au Budget Section Fonctionnement - chapitre 012 – Article 6488 du Budget.

Que le remboursement sur rémunération du personnel sera imputé en recette de fonctionnement au chapitre 75 - Article 75888.

***Ainsi délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,  
Pour extrait conforme et certifié exécutoire***

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 22 + 6 pouvoirs

Abstention : 0

Contre : 0

**Approuvée à l'unanimité**



Le Président du SITOM Sud Gard

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-253002950-20240625-DL24014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2024

Publication : 26/06/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

**Richard TIBERINO**

